

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS246/13

10 août 2004

(04-3381)

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – CONDITIONS D'OCTROI DE PRÉFÉRENCES TARIFAIRES AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Désignation d'un arbitre par le Directeur général

Note du Secrétariat

Le 4 août 2004, suite à la demande présentée par l'Inde le 26 juillet 2004, le Directeur général a désigné M. John Lockhart comme arbitre, conformément à l'article 21:3 c) du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*, dans l'affaire *Communautés européennes – Conditions d'octroi de préférences tarifaires aux pays en développement*.
